

Management Support

**COMITÉ DE TRANSPARENCE 128 – PROCÈS-VERBAL**

**13.12.2024 – GAL MAHI TAHI (01.E.1)**



Si des membres de [REDACTED] font partie des mauvais payeurs, [REDACTED] demande à en informer son organisation.

[REDACTED] rappelle que la plupart des entreprises ne sont certainement pas de mauvaise volonté, mais que leurs structures complexes font que certaines factures restent impayées. [REDACTED] fait savoir que 95 % des factures sont - bien qu'en retard - tout de même payées. Il ne s'agit que de 5 % de factures qui ne sont pas payées et pour lesquelles un système d'alerte supplémentaire est nécessaire. Selon [REDACTED] la délégation de pouvoir est une source qui peut aider les entreprises ayant des dossiers d'enregistrement à identifier la bonne filiale belge.

[REDACTED] demande d'ajouter la phrase suivante au dernier paragraphe de la page 5 sous le point « rapportage des réalisations et prévisions 2024 » : « L'amortissement des 939.000 euros doit être fait sur les secteurs responsables des mauvais paiements plutôt qu'à ceux qui paient bien. » Les montants impayés ne peuvent pas être imputés aux secteurs qui n'en sont pas responsables.

[REDACTED] demande à l'AFMPS et aux associations coupoles d'agir pour que les factures en suspens soient payées le plus rapidement possible. En cas de difficultés, [REDACTED] demande à en être informée de manière confidentielle.

En tenant compte de ces remarques, le PV est approuvé.

### 3. POINTS RÉCURRENTS

#### 1) Dossiers législatifs :

Le rapport a été transmis aux membres pour information. Comme de coutume, les remarques peuvent être transmises directement à [REDACTED]

#### 2) Plan de recrutement 2024:

[REDACTED] passe le document en revue. [REDACTED] estime que l'AFMPS a connu une évolution fantastique grâce à l'augmentation spectaculaire de son personnel. Historiquement, l'agence souffrait d'un grave manque de personnel et cette contrainte a disparu. [REDACTED] aimerait pouvoir démontrer à ses membres que les moyens sont investis correctement et renvoie à la discussion de la réunion du 8 novembre 2024.

[REDACTED] ne peut parler qu'au nom de la [REDACTED], mais [REDACTED] n'a en principe aucun problème pour montrer l'évolution sur la base des KPI. [REDACTED] signale que, par le passé, les KPI ont été présentés aux membres du Comité de transparence. [REDACTED] reprendrait ce type de rapport à partir de 2025.

[REDACTED] fait savoir que les membres du Comité de direction discuteront de la question lors de leur prochaine réunion et examineront la forme que pourrait prendre le rapportage. Les KPI seront ajoutés comme point d'action.

### 4. BUDGET 2026: PROPOSITION D'APPROCHE

[REDACTED] commente la présentation PowerPoint.

Il n'y a pas encore de nouveau gouvernement. [REDACTED] se demande si cela a une incidence sur le budget. [REDACTED] répond que le budget pour 2025 a été approuvé sans nouvelles actions.

Cela risque d'avoir un impact sur le processus de la réalisation budgétaire pour 2026 s'il n'y a pas de nouveau gouvernement en 2025.

■ ajoute que le timing dans la présentation est tout à fait correct dans la mesure où la loi de financement est reprise dans la loi-programme. Ce trajet a été suivi ces deux dernières années. Une loi distincte a pour inconvénient qu'on n'a pas de contrôle sur le timing. En revanche, la loi-programme est explicite quant à l'exécution des mesures du conclave budgétaire qui doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, aussi pour le financement de l'AFMPS.

En ce qui concerne le budget et le financement pour 2026, tout dépend de la présence ou non d'un gouvernement à l'été 2025. Si c'est ce cas, selon ■, le projet de loi de financement 2026 sera préparé normalement. ■ suppose que oui.

■ remercie l'AFMPS d'avoir donné le timing de manière transparente et à temps, afin que les membres puissent se préparer à l'ensemble du processus.

■ montre aux membres quelques slides supplémentaires contenant plus d'informations sur la réalisation budgétaire (= entre autres, les tableaux budgétaires transmis ■, ainsi que les slides détaillant le calcul des dépenses dans la base).

■ se demande si l'augmentation du nombre de personnes disponibles augmente le nombre de dossiers traités. ■ répond que les KPI nous le montreront.

## 5. DIVERS

### 5.1. BUDGET 2025

■ signale que les indexations et les tarifs pour 2025 ont été publiés au Moniteur. ■ se demande quand les fiches seront transmises pour que l'organisation puisse en informer ses membres. ■ répond que les fiches seront publiées sur le site web de l'agence dans la semaine du 16 décembre 2024.

### 5.2 CHESSMEN

■ précise que dans la semaine du 13 décembre 2024, une réunion CHESSMEN a eu lieu au cours de laquelle le système belge de suivi des stocks et du statut pharmaceutique a été présenté comme l'un des plus efficaces, des plus transparents et des plus conviviaux parmi les différents États membres de l'Union européenne (top 4). ■ souhaite féliciter l'AFMPS et trouve intéressant de communiquer la bonne nouvelle aux autres membres.

### 5.3 SERVICE AFMPS

■ a pris l'initiative de demander aux autres stakeholders d'énumérer quelques cas. Cet exercice prend fin le 13 décembre 2024. ■ transférera le dossier en tant que ■ au nom de tous les membres à ■ le 16 décembre 2024.

■ clôture la dernière réunion de 2024 (11 h 19) et remercie tous les membres pour leur collaboration. ■ souhaite à tout le monde une belle fin d'année. ■ remercie également l'AFMPS pour la bonne préparation des réunions, très appréciée par les stakeholders, ainsi que les

stakeholders pour leur présence et leur préparation. La prochaine réunion du comité aura lieu le 31 janvier 2025.

